

## Préavis no 10 relatif aux comptes de l'exercice 2022

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les conseillers intercommunaux,

Conformément au règlement sur la comptabilité des communes et aux statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte, nous soumettons à votre approbation les comptes l'exercice 2022.

Celui-ci suscite les commentaires suivants :

100.3003.00	Rétribution du conseil intercommunal	CHF 8'650.00
-------------	--------------------------------------	--------------

Nous avions prévu quatre séances du Conseil intercommunal ceci en fonction de l'évolution du projet de construction d'une nouvelle station d'épuration.

120.3101.00	Imprimés et fourniture de bureau	CHF 4'223.70
120.5101.00	imprimes et rourniture de bareau	OIII 4 223.70

Nous avions envisagé la reliure de divers documents à savoir les procès-verbaux du CODIR et du Conseil intercommunal destinés aux archives. Cette dépense est reportée pour 2023. Par contre, les comptes ont été reliés cette année.

120.3102.00 Journaux, documentation CHF 4'72
--

A la suite de la démission de l'un de nos collaborateurs, nous avons publié des annonces pour remplacer celui-ci. Cette dépense n'était pas prévue dans le budget.

140.3193.00	Cotisations à des institutions de droit privé	CHF 3'336.00

Nous sommes membre de l'Association suisse des professionnels de la protection des eaux (VSA) qui organise régulièrement des cours de formation concernant notre personnel. Cette adhésion nous permet d'obtenir des rabais intéressant sur les coûts de ces cours. Montant de la cotisation annuelle : CHF 1'500.--.

220.3183.00	Frais bancaires	CHF 4'411.36
-------------	-----------------	--------------

Nous avions été soumis au paiement d'intérêts négatifs.

220.3526.00	Micropolluants -Taxe fédérale	CHF 327'690.00
-------------	-------------------------------	----------------

Le Parlement fédéral a approuvé en juin 2014 une modification de la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) instaurant un financement national pour l'équipement d'une centaine de stations d'épuration (STEP) avec une étape supplémentaire de traitement pour éliminer les micropolluants.

La taxe est fixée à 9 francs par habitant raccordé et par an. Le montant de la taxe est calculé pour chaque STEP sur la base du nombre d'habitants (résidents permanents) raccordés au 1er janvier de l'année courante.

Nous serons exonérés de cette taxe dès la mise en service de la nouvelle station d'épuration.

230 Amortissements CHF 791'945.67
-----------------------------------

Le solde du préavis 21 relatif à l'octroi d'un crédit destiné à financer le remplacement des vis de relevage des boues biologiques prévu dans le budget de l'exercice 2022, à savoir CHF 31'500.-, a été amorti dans le cadre du bouclement des comptes 2021.

En outre, nous avons effectué les amortissements supplémentaires concernant :

Le préavis no 19 relatif à l'octroi d'un crédit destiné à remplacer les disques biologiques par des lits fluidisés. Il s'agit du solde de celui-ci.	162'598.77
Le préavis no 20 relatif à l'octroi d'un crédit destiné à financer la révision du digesteur no 2	104'347.90
Le préavis no 22 relatif à l'octroi d'un crédit destiné à financer la réfection et la déviation du collecteur des eaux usées de l'APEC, du déversoir d'orage 22 au regard S50 sur le territoire de la Commune de St-Cergue. Il s'agit du solde de celui-ci.	99'999.00
Total	366'945.67

300.3099.00	Charges diverses du personnel	CHF 24'400.04
-------------	-------------------------------	---------------

En raison du COVID, un collaborateur n'a pas pu participer à un cours de perfectionnement,

350.3123.00	Achat d'électricité	CHF 116'312.90
		0111 110 01=100

La consommation totale d'électricité de la STEP est plus élevée en 2022. Par contre, la production sur le site est inférieur à l'année précédente.

350.3124.00	Achat de mazout	CHF 223'379.20
-------------	-----------------	----------------

Certes, la consommation de mazout a légèrement augmenté, mais l'importance de cette augmentation est due à une explosion du prix du mazout.

350.3185.00 Etudes, analyses, honoraires CHF 34'371.25		350.3185.00	Etudes, analyses, honoraires	CHF 34'371.25
--	--	-------------	------------------------------	---------------

Il s'agit des honoraires de nos mandataires pour les divers travaux sur notre réseau intercommunal et la STEP. Ceux-ci sont moins importants que prévu.

350.3189.00	Frais divers, vidanges boues, dégrillage, évacuation dessableur	CHF 80'024.25
-------------	---	---------------

Les nettoyages des ouvrages de la STEP ont été moins importants.

350.3189.10	Traitement des boues	CHF 84'959.75
-------------	----------------------	---------------

Cette année nous avons séché presque toutes nos boues, diminuant ainsi les frais de transport et d'élimination.

350.4342.00	Revenus divers, vidanges fosses, prestations de service	CHF 69'885.00
-------------	---	---------------

A partir du 1<sup>er</sup> septembre 2021, nous avons augmenté le prix de CHF 20.- à CHF 100.- le m3 pour les vidangeurs de toilettes mobiles.

D'autre part, la vidange de la fosse du centre EVAM de Gland a généré un revenu supplémentaire.

## **CONCLUSIONS**

Fondé sur ce qui précède, le comité de direction propose au conseil intercommunal de prendre les décisions suivantes :

## LE CONSEIL INTERCOMMUNAL:

vu le préavis no 10 relatif aux comptes de l'exercice 2022 ;

ouï le rapport de la commission de gestion ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. de décharger le comité de direction de son mandat pour l'exercice 2022;

2. d'adopter les comptes de l'exercice 2022 tels qu'ils

sont présentés, soit :

- a) le compte de fonctionnement ;
- b) le bilan.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le président :

Y. Reymond

Annexes : Comptes de l'exercice 2022. Décompte de la participations des communes.